

DOC. DE LA SESSION No 18

Je vous prie, Monsieur, de mettre cette demande sous les yeux du Roy et de me mettre ensuite en état d'instruire Monsieur le Chevalier de Hérédia de la décision de Sa Majesté.

J'ay l'honneur d'être avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE VERGENNES.

M. le Marquis DE CASTRIES.

14 mars 1784.

Les Accadiens établis dans le Département de l'Evêché de Saint-Malo en Bretagne, représentent que voulant décharger l'Etat de la solde que le Roy a bien voulu leur accorder, ils désirent se fixer pour toujours sous l'hémisphère qui leur a été proposé par le Gouvernement, ils acceptent en conséquence d'un commun accord la proposition qui leur a été faite d'aller s'établir à Boston où ils se livreront aux travaux que chacun d'eux peut embrasser. La préférence qu'ils donnent à Boston est fondée, disent-ils, sur ce que dans le temps qu'ils furent obligés de se disperser pour se soustraire au Gouvernement anglois et rester attachés à la France, les enfants qui ne purent les suivre furent transportés par les Anglois à Boston et instruits dans la religion anglicane, ce qui leur fait désirer de se réunir à eux pour les ramener à la religion de leurs pères.

OBSERVATIONS.

Les Accadiens ont en effet abandonné leur patrie par attachement pour la France, on leur a fourni d'abord une subsistance, mais cette dépense étant trop onéreuse, on a voulu leur fournir des établissements dans différentes Provinces et même en Corse, des essais ont été tentés en vain, soit qu'on ne leur ait pas fourni des moyens suffisans, soit que les terres distribuées ayent été mauvaises, soit que ces habitans accoutumés à habiter un sol fertile et étendu n'ayent pas pu trouver leur subsistance dans un terrain resserré et au moins d'une qualité médiocre, on a envoyé à Saint-Domingue et à Cayenne tout ce qui pouvoit y être placé, et le département des finances a conservé aux autres un traitement modique dont le payement a été souvent retardé.

Il a été question il y a quelques années de les faire passer soit à Louisiane où il y en a déjà beaucoup, soit à l'Accadie même dont on supposoit alors la réunion possible aux Etats-Unis d'Amérique; c'est sans doute des ouvertures que leur fit alors à ce sujet Monsieur Coste chef de l'un des bureaux du contrôle général qui s'en expliqua avec le bureau des Colonies, que les députés Accadiens entendent aujourd'hui parler, ils sont en effet dans le département de Monsieur le Contrôleur général, auprès duquel Monsieur ne peut qu'employer ses bons offices pour engager ce Ministre à leur procurer les moyens de repasser dans l'autre hémisphère; la politique conseileroit peut être de préférer la Louisiane.

Remarques du ministre—Envoyer cette lettre tout de suite à Saint-Malo pour connoître le nombre et pour prendre les plus grands renseignements sur ce projet d'émigration.

A Versailles le ... mars 1784.

M. le Contrôleur général a convié les députés chez luy en leur annonçant qu'il verroit ce qu'il y auroit à faire lorsqu'on auroit essayé des établissemens en Corse.

18 avril 1788.

Vous trouverez cy-joint, Monsieur, un mémoire par lequel les Accadiens établis dans votre département représentent que voulant décharger l'Etat de la solde que le Roy leur a accordé ils désirent d'un commun accord, d'aller s'établir à Boston où ils se livreront aux travaux que chacun d'eux peut embrasser. Vous voudrés bien me faire connoître leur nombre et prendre de plus grands renseignements sur l'objet de cette émigration. Vous me renverrés ensuite le mémoire avec vos observations.

Par une décision du 19 aoust 1767, Monsieur le Duc de Praslin arrêta le rôle des familles de l'Amérique Septentrionale à qui Sa Majesté avoit